

SCP 148.03

Sous-commission paritaire de la fabrication industrielle et de la fabrication artisanale de fourrure.

Institution et modifications

(0) A.R. 12.11.1974 M.B. 12.12.1974

Article 1er, point 3

Compétente pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs,

à savoir pour les entreprises s'occupant de la fabrication industrielle et de la fabrication artisanale de fourrure.